

MUSÉES ROYAUX

DE

PEINTURE ET DE SCULPTURE

DE BELGIQUE

Bruxelles, *M 9* 19 *05*

N° *5031/54*

OBJET :

3 A

A *M. Walschaef*

214. Rue de la porte

[Signature]

Nous avons l'honneur de vous faire connaitre que la résolution de la Commission directrice n'a pas été favorable à l'acquisition, pour les collections de l'État, d'un tableau

qui fait l'objet de votre lettre du 8 *A*

Cet ouvrage que nous tenons, Monsieur, à votre disposition, pourra

être retiré au Palais des Beaux-Arts, rue du Musée, n° 9, contre la remise d'un récépissé.

Remerciement de votre signature
Veuillez agréer, Monsieur, l'assurance de notre considération distinguée.

/ ANNEXE

Expédié le

NOTES :

POUR LA COMMISSION DIRECTRICE,

Le Secrétaire,

"Interieur"

RECÉPISSÉ

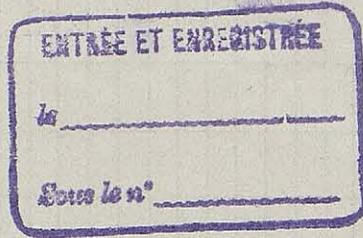
Je reconnais avoir repris possession de *11* ouvrage..... soumis à
l'examen de la Commission Directrice des Musées royaux de Peinture et de
Sculpture de Belgique, et faisant l'objet de sa communication n° *5031/27* en
date du *11^e / 1905*.....

Bruxelles, le *19* avril 1905.....

Malschaerts

Bruxelles le 8 avril. 1905.

g #



Monsieur le Président. Messieurs.

J'ai l'honneur de vous présenter pour la collection
des Musées, un Brakenburgh. (Intérieur) que
je pourrai laisser à l'Etat pour la somme
de trois mille francs, espérant que l'œuvre
sera estimée à sa juste valeur.

Je prie agréés Monsieur le Président
et Messieurs les Membres de la Commission
l'assurance de mon profond respect.

P. Walschaerts.

Rue de la Poste 214. Schaerbeek.
Bruxelles.